

DOSSIER D'INSCRIPTION

Première SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE (STL)

- Aucun dossier d'inscription ne sera accepté au lycée Honoré d'Urfé si l'élève ne figure pas **sur les listes AFFELNET** transmises par les services de la DSDEN 42 (les réponses sont publiées le vendredi 27 juin à partir de 14h). Pas de réponse par téléphone ou mail.
- Aucun dossier incomplet ne sera accepté (voir listes des pièces à joindre au verso).
- Le candidat qui ne vient pas s'inscrire **perd le bénéfice de son affectation dès LE 4 JUILLET 2025.**

Le dossier d'inscription est entièrement téléchargeable, il est à imprimer (**pas de recto-verso**), à remplir et à rapporter directement au lycée Honoré d'Urfé (*entrée rue de l'Egalité*) – **aucun dossier d'inscription ne sera traité par courrier.**

Si toutefois vous n'avez pas la possibilité d'imprimer les documents nécessaires, le retrait des dossiers papier sera possible à partir du **vendredi 20 juin 2025.**

La présence de l'élève est obligatoire lors du dépôt du dossier d'inscription. A condition que tous les documents soient **signés par les responsables légaux,** le dossier peut être rapporté par l'élève seul. Toutefois, pour les élèves qui souhaitent s'inscrire à **l'internat**, la présence des parents est conseillée.

Afin de gérer dans les meilleures conditions le retour des dossiers d'inscription, merci de respecter le calendrier suivant établi par établissement d'origine :

DATE DE DEPOT DU DOSSIER	HORAIRES	NIVEAU/SERIE
Mardi 1er juillet 2025	13h00 – 18h00	1 ^{ères} ST2S + 1 ^{ères} STL + 1 ^{ères} STMG + 1 ^{ères} GENERALES EXTERIEURES

Tout dossier envoyé ou déposé au lycée en dehors des plages horaires définies ne sera pas accepté.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Première technologique

Procédure : les dossiers d'inscription ont été construits de manière à limiter au maximum le nombre d'impression inutile, certains documents sont à imprimer obligatoirement et à rapporter au lycée Honoré d'Urfé, d'autres vous délivrent des informations et peuvent être simplement téléchargés. Nous vous invitons à prendre connaissance du dossier dans sa globalité et d'imprimer par la suite les documents dont vous aurez besoin.

Documents à imprimer et à rapporter obligatoirement au lycée Honoré d'Urfé

☐ **Fiche inscription 1^{ère} technologique** (en fonction de sa filière) : il s'agit de la fiche sur laquelle l'élève fera le choix de ses langues vivantes, et éventuellement de son option facultative. Vous veillerez à bien choisir la bonne fiche d'inscription en fonction de l'affectation de votre enfant : 1ST2S, 1STMG ou 1STL.

- ☐ **Fiche de renseignements**
- ☐ **Fiche autorisations parentales (vie scolaire)**
- ☐ **Fiche infirmerie + 1 photo d'identité**
- ☐ **Fiche principe de laïcité**
- ☐ **Fiche achat matériel pour le travail en laboratoires **uniquement pour les 1STL****

Documents à imprimer et à rapporter uniquement pour les élèves demi-pensionnaires

☐ **Fiche d'inscription au restaurant scolaire.** Un chèque devra être joint à la demande afin d'alimenter la carte de self.

Documents à imprimer et à rapporter uniquement pour les élèves internes

- ☐ **Dossier d'internat + 2 photos d'identité**

Pièce à joindre obligatoirement

- ☐ **1 photocopie de la pièce d'identité de l'élève**

Documents personnels à présenter

- ☐ **Livret de famille pour créer le PASS'REGION**
- ☐ **Chéquier (si nécessaire pour cantine, MDL, frais section CO)**

PLANNING DE LA RENTREE 2025-2026

PREMIERES

LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025	Accueil de tous les élèves de 1^{ère} Technologique de 9h00 à 15h00.
JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025	Début des cours selon l'emploi du temps provisoire.

INTERNAT

LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025	Accueil des élèves internes de 1^{ère} Technologique de 8h15 à 9h00.
--------------------------	--

« AMBITION REUSSITE ST2S / STL / STMG »

- JOURNEE DE COHESION : Lundi 01 septembre 2025 à 9h

Prévoir un pique-nique, une tenue de sport, des baskets, de l'eau.
Présence des élèves obligatoire.

- REUNION FILIERE ST2S / STL / STMG : Jeudi 11 septembre 2025 à 18H

A destination des élèves et de leurs responsables légaux.

Cette réunion sera l'occasion de présenter les possibilités d'orientation post-bac, les exigences de la filière et les modalités du suivi de scolarité qui en découlent.

Lycée Honoré D'Urfé
1 impasse le Châtelier
BP 90259
42012 ST ETIENNE Cedex 2

NOM et Prénom de l'élève :

.....

Etablissement d'origine :

.....

Spécialité :

☐ BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE

☐ SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES EN
LABORATOIRE

→ Selon votre affectation

Inscription en Première SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE (STL) Année scolaire 2025-2026

Langue vivante A :

☐ Anglais

Langue vivante B :

☐ Allemand

☐ Espagnol

☐ Italien

☐ Portugais

Option facultative * : ☐ Théâtre ☐ Histoire des arts ☐ Arts plastiques
(=> mercredi après-midi)

☐ Cinéma-Audiovisuel (sous réserve de compatibilité d'emploi du temps)

**N.B : l'inscription à une option facultative vaut engagement pour
une année scolaire**

** l'ouverture d'une spécialité ou d'une option est conditionnée à l'effectif (10 minimum)*

DATE, NOM ET SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL OU DE L'ELEVE MAJEUR :

Le ____ / ____ / ____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2025/2026

Cette fiche doit être complétée par les responsables légaux et remplie avec le plus grand soin et sous leur propre responsabilité. De la fiabilité des informations qu'elle contient dépendent des opérations de gestion très importantes : inscription aux examens, délivrance de diplômes, certificats de scolarité, attestations, vie scolaire...

Attention : toutes les rubriques doivent être remplies obligatoirement – Cette fiche est confidentielle et reste la seule propriété de l'établissement.

É L È V E	
Nom	Prénoms.....Sexe M / F
Date de naissance / /+ Pays naissance	
Ville de naissance (arrondissement si nécessaire) + Code département.....	
Nationalité : N° téléphone :	
Régime demandé : ☐ Interne ☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe	
A N N E E S C O L A I R E P R E C E D E N T E	
Etablissement et Ville/Département 2024-25 :	
Public / Privé Classe 2024-25 :	
Etiez-vous boursier en 2024-25 ? : Oui / Non	
Bénéficiiez-vous d'un accompagnement pédagogique/d'aménagements scolaires ? ☐ PAP ☐ PAI ☐ PPS	
R E S P O N S A B L E L E G A L 1 ☐ Paie les frais scolaires ☐ Perçoit les aides	
LIEN : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (précisez) :	
Nom Prénom	
Adresse personnelle : N° Rue	
Code Postal Ville	
☎ Personnel : ☎ Portable :	
Adresse mail obligatoire :@.....	
Situation emploi : ☐ Activité ☐ Chômage ☐ Retraite ☐ Autre	
Profession : Nombre total d'enfants dans l'établissement :	
- Autorise à communiquer les coordonnées aux associations de parents d'élèves : Oui : ☐ Non ☐	
- En cas d'absence en cours, un SMS vous sera automatiquement envoyé durant toute la scolarité de votre enfant.	
➔ En cas de refus, envoyez un mail à : vie-scolaire.0420042t@ac-lyon.fr	
R E S P O N S A B L E L E G A L 2 ☐ Paie les frais scolaires ☐ Perçoit les aides	
LIEN : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (précisez) :	
Nom Prénom	
Adresse personnelle : N° Rue	
Code Postal Ville	
☎ Personnel : ☎ Portable :	
Adresse mail obligatoire :@.....	
Situation emploi : ☐ Activité ☐ Chômage ☐ Retraite ☐ Autre	
Profession : Nombre total d'enfants dans l'établissement :	
- Autorise à communiquer les coordonnées aux associations de parents d'élèves : Oui : ☐ Non ☐	
- En cas d'absence en cours, un SMS vous sera automatiquement envoyé durant toute la scolarité de votre enfant.	
➔ En cas de refus, envoyez un mail à : vie-scolaire.0420042t@ac-lyon.fr	
Adresse où réside l'élève : ☐ Chez le responsable légal 1 ☐ Chez le responsable légal 2	
☐ Autre, précisez :	
Autre personne à contacter (Nom et Prénom) :	
Lien de parenté : ☎ Personnel :	

Nous certifions sur l'honneur la sincérité des informations communiquées.

A Saint-Etienne, le ____ / ____ / ____

Signature de l'élève

Signature des parents

Règlement intérieur et autorisations *Année scolaire 2025-2026*

Nom et Prénom :

Classe (en 2025-2026) :

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de (1) : Responsable légal – Père – Mère – Tuteur

☐ Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la charte informatique, sur le site internet du lycée (<http://www.honoredurfe.eu>) et m'engage à les respecter.

☐ Autorise le chef d'établissement à utiliser la photographie de mon fils, ma fille (1) dans le cadre de la réalisation du trombinoscope du lycée (document à usage uniquement interne, conservé selon le Règlement Général de Protection des Données-RGPD).

☐ Autorise le chef d'établissement en cas d'accident ou d'urgence à faire pratiquer les premiers soins dans le service hospitalier le plus proche.

Fait à le2025

(1) Rayer la mention inutile

Signatures

Responsable légal 1

Responsable légal 2

L'élève

NOTE D'INFORMATION- INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2025-2026

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145 11 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature:

NOM et Prénom de l'élève:

Classe 25/26 :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :



Avoir son ***Pass*** Région est indispensable au LYCEE HONORE D'URFE pour :

- Entrer dans l'établissement par les portiques (externes, demi-pensionnaires, internes)
- Manger au self et obtenir 1 plateau (avec un compte crédité au préalable par la famille pour les élèves demi-pensionnaires.)

-Si vous êtes nouvel élève et n'avez jamais eu de ***Pass*** Région

La demande sera effectuée directement au Lycée avec les services de la vie scolaire lors de la chaine d'inscription. Le Pass 'Région sera réceptionné au lycée et distribué à la rentrée.

Le 1^{er} ***Pass*** Région est **gratuit** et validé par le lycée avant la rentrée de septembre.

-Si vous êtes nouvel élève et avez déjà un ***Pass*** Région de votre ancien établissement vous avez déjà un dossier existant .

Lors de votre affectation, votre dossier ***Pass*** Région sera validé par le Lycée Honoré d'Urfé et un nouveau ***Pass*** Région sera envoyé.

-Si vous êtes un ancien élève déjà scolarisé au Lycée Honoré d'Urfé

Le ***Pass*** Région reste valable d'une année sur l'autre, il est revalidé par le lycée avant la rentrée de septembre.

En cas de perte, de vol, de casse

Sur le site <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr>, «Se connecter à son compte » pour demander un duplicata et ne surtout pas « déposer une demande de PASS'REGION ». Le nouveau PASS vous sera expédié sous 8-10 jours et 5€ seront débités sur votre crédit ***Pass*** Région.

Assistance technique au 04.86.27.98.50

Il est fortement conseillé d'avoir une photo de votre ***Pass*** Région dans votre portable (N° de carte nécessaire en cas de perte et pour le passage au self).



Matériel pour le travail en laboratoires de Biotechnologies

**(Première STL Biotechnologies et 1^{ère} année BTS
Bioanalyses en laboratoire de contrôle)**

(les inscrits en 1^{STL} spécialité SPCL ne sont pas concernés)

Les travaux de laboratoire de microbiologie nécessitent le port de **blouses de protection**. Pour des raisons de sécurité biologique, le prêt et l'entretien de ces blouses sont assurés par le lycée avec un coût de revient de 24.00 euros pour les deux années d'enseignement (première et terminale biotechnologies ou première et deuxième année de BTS Bioanalyses en laboratoire de contrôle).

Par ailleurs, le travail en laboratoire de biochimie nécessite le port de lunettes de sécurité et l'utilisation d'une propipette. Ces matériels n'étant pas disponibles dans le commerce général, le lycée se charge de leur achat. Le coût de revient pour ces deux articles est de 11€ TTC.

Une participation de **35€** est donc demandée aux élèves de première STL Biotechnologies et de 1^{ère} année BTS Bioanalyses en laboratoire de contrôle (Approbation du Conseil d'Administration en date du 11.04.22).

ou seulement 24 € si vous possédez déjà la propipette et les lunettes.

.....
A Compléter et à rendre accompagné d'un chèque de 35 € OU 24€ (si vous avez déjà la propipette et les lunettes de sécurité) libellé au nom de l'Agent Comptable du Lycée Honoré d'Urfé

Je soussigné(e) M....., responsable légal de l'élève,

NOM :

PRENOM :

Niveau :

Participe aux divers frais pour l'achat de matériel de microbiologie à hauteur de :

☐ 35€

☐ 24€

Signature

FICHE INFIRMERIE (CONFIDENTIEL)

A REMPLIR obligatoirement pour tous les élèves internes et externes

ELEVE

Nom :
 Prénom :
 Classe en 2526
 Né(e) le :
 Nationalité :
 Adresse :
 Ville :
 Régime : ☐ Interne ☐ 1/2 Pensionnaire ☐ Externe

L'an dernier : Etablissement fréquenté en 2425 (nom et ville) :
 Classe en 2425 :

PARENTS ☐ Mariés ☐ Divorcés ☐ Séparés ☐ Célibataires ☐ Remariés (Père-Mère)

Si l'un des parents est décédé (Père - Mère), date du décès :

TELEPHONE où joindre les parents ou le tuteur (indispensable)

Domicile :
 Portable père :
 Portable mère :
 Famille ou Ami :
 Portable élève :
 Profession :
 Tél. travail :
 Profession :
 Tél. travail :
 Profession :
 Tél. travail :

RESPONSABLE LEGAL ☐ PERE ☐ MERE ☐ TUTEUR

ADRESSE MAIL :
 Parents :
 Elève :

Nombre de frères et sœurs :
 Prénoms :
 Age :
 Lieu de scolarité ou profession :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

- Date du dernier rappel DTP (diphtérie, tétanos, polio) :

Votre enfant :

A-t-il subi des interventions chirurgicales ? Si OUI, lesquelles et à quel âge :

A-t-il des problèmes de santé (entourer la mention choisie) ?

ASTHME - DIABETE - EPILEPSIE
 SPASMOPHILIE - MALADIE CARDIAQUE - DEPRESSION
 ANOREXIE/BOULIMIE - AUDITION - VUE - ALLERGIE

AUTRES :

A-t-il des besoins éducatifs particuliers (entourer la mention choisie) ?

DYSLEXIE - DYSPRAXIE - DYSPHASIE - DYSCALCULIE
 PRÉCOCITÉ INTELLECTUELLE - TROUBLES DE LA CONCENTRATION

DEMANDES SPÉCIFIQUES (entourer la/les mention(s) choisie(s))

- PAI (projet d'accueil individualisé, maladie et traitement) - Aménagements baccalauréat
- PAP (plan d'accompagnement personnalisé, Dys-) - PPS (projet personnalisé de scolarisation)
- PAS (projet d'accompagnement de la scolarité pour les EIP)

LES PARENTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT VENIR CHERCHER LEUR ENFANT MALADE (MAJEUR OU NON) SI L'INFIRMIER(E) LE JUGE NECESSAIRE.

FICHE D'URGENCE

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital Nord, pour recevoir les soins jugés nécessaires par le médecin. La famille est immédiatement avertie par nos services.

Un élève mineur peut sortir de l'hôpital seulement s'il est accompagné par sa famille.

MEDECIN TRAITANT : Nom : téléphone :

SIGNATURES précédées de la mention : « lu et approuvé »:

Fait le : Le Père : La Mère : Le Tuteur :

LECTURES OBLIGATOIRES

RENTREE 2025/2026

ENTRÉE EN PREMIÈRE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE : 2 LIVRES

Manon Lescaut de l'Abbé Prévost, (édition libre) et **au choix, un des livres de la liste ci-dessous :**

- **Les Hauts de Hurlevent** d'Emily Brontë, 1847. Lorsque Mr Earnshaw ramène d'un voyage un enfant abandonné, Heathcliff, les réactions de ses enfants sont nombreuses. Le fils Hindley n'accepte pas cet enfant sombre et lui fait vivre un enfer. Dans les paysages sauvages et immuables des landes du Yorkshire, les déchirements sont nombreux, et cohabitent dans une passion extrême et des tourments destructeurs.
- **Maria República** d'Agustin Gomez Arcos, 1976. Ce roman raconte, dans l'Espagne des années 60, l'histoire de Maria, prostituée syphilitique contrainte d'entrer au couvent après la fermeture des maisons closes par le pouvoir en place, roman dans lequel l'histoire se construit dans une alternance entre la version officielle proposée par un narrateur inconnu et la version corrigée par le personnage de Maria.
- **Mamhoud ou la montée des eaux** d'Antoine Wauters, 2021. En Syrie, un vieil homme rame à bord d'une barque, seul au milieu d'une immense étendue d'eau. Fermant les yeux sur la guerre qui gronde, muni d'un masque et d'un tuba, il plonge – et c'est sa vie entière qu'il revoit, ses enfants au temps où ils n'étaient pas encore partis se battre, Sarah, sa femme folle amoureuse de poésie, la prison, son premier amour, sa soif de liberté.
- **Une longue impatience**, Gaëlle Josse, 2019. Ce soir-là, Louis, seize ans, n'est pas rentré à la maison. Anne, sa mère, dans ce village de Bretagne, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, voit sa vie dévorée par l'attente, par l'absence qui questionne la vie du couple et redessine celle de toute la famille. Chaque jour, Anne attend le bateau qui lui ramènera son fils. Pour survivre, elle lui écrit la fête insensée qu'elle offrira pour son retour.
- **Les Impatientes** de Djaili Amadou Amal, 2020. Trois femmes, trois histoires, trois destins liés. Mariage forcé, viol conjugal, consensus et polygamie : ce roman de Djaili Amadou Amal brise les tabous en dénonçant la condition féminine au Sahel et nous livre un roman bouleversant sur la question universelle des violences faites aux femmes.
- **Au revoir là-haut** de Pierre Lemaître, 2015. Albert et Edouard sont rescapés de la première guerre mondiale. La France qui glorifie ses morts ne pourra pas faire grand chose pour aider les survivants. Et pourtant, nos deux héros pleins d'ironie et de bravache refusent de céder à l'amertume et imaginent une arnaque d'envergure nationale.
- **La femme révélée** de Gaëlle Nohant. Paris, 2020. Eliza Donneley se cache sous un nom d'emprunt dans un hôtel miteux. Elle a abandonné brusquement une vie dorée à Chicago, un mari fortuné et un enfant chéri, emportant quelques affaires, son Roliflex et la photo de son petit garçon. Dans cette vie précaire et encombrée de secrets, elle se découvre des forces et une liberté nouvelle, tisse des amitiés profondes et se laisse traverser par le souffle d'une passion amoureuse.
- **La Porte** de Magda Szabó, 1987. *La Porte* est une confession. La narratrice y retrace sa relation avec Emerence Szeredás, qui fut sa domestique pendant vingt ans. Tout les oppose : l'une est jeune, l'autre âgée ; l'une sait à peine lire, l'autre ne vit que par les mots ; l'une est forte tête mais d'une humilité rare, l'autre a l'orgueil de l'intellectuelle. Chef-d'œuvre de la littérature hongroise dont le succès fut mondial, prix Femina étranger en 2003.

MAISON DES LYCEENS

BULLETIN D'ADHESION 2025-26



Je soussigné : Parent de

l'élève :

Verse la somme de **8 €** afin que mon enfant soit adhérent de la Maison Des Lycéens du lycée Honoré d'Urfé.

Cette adhésion permet :

Un accès à la MDL (canapé, babyfoot, jeux de société, wi-fi)

Et à sa salle de musique (guitares acoustique, électrique, basse ; batterie électronique, piano) D'être prioritaire sur les élèves non adhérents pour toutes les activités organisées par la MDL (Exemples 2023-24 : Atelier d'écriture, accrobranches, laser game, club dessin, club jeux de société, tournoi d'Echecs, tournoi babyfoot, sortie cinéma, etc...)

De payer moitié prix sur toutes les activités payantes de la MDL

Fait à :

le :

Signature :



Histoire des Arts

Un **enseignement pluridisciplinaire** qui associe les Lettres, les Arts Plastiques, la Musique et l'Histoire.

Un enseignement rare que l'on peut prendre en **SPECIALITE** à partir de la 1^{ère} générale ou en **OPTION** dès la 2nde.

3 heures en option / 4 à 6 heures en spécialité

Des **sorties nombreuses** en lien avec l'actualité culturelle et artistique (musées, expositions, galeries d'art, concertés et spectacles)

Des **rencontres avec des professionnels** du monde des arts et de la culture (artistes, conservateurs, scénographes, galeristes...)

Quel travail ?!

Des comptes-rendus de sorties

Des billets de blog

Des exposés et des analyses d'œuvres

Des tables rondes pour la webradio du lycée

Des revues de presse culturelles

Un **projet partenarial** mené avec une institution ou un artiste donnant lieu à une restitution (montage d'une exposition, médiation publique dans un musée, etc...)



Quel public ?

Aucun prérequis n'est attendu... sinon la capacité à être **curieux** et **ouvert d'esprit** !

Il faut aimer **apprendre** et **se laisser surprendre** !

En Histoire des Arts, on enrichit sa **culture générale**.

En Histoire des Arts, on découvre de **nouveaux métiers** et des parcours professionnels originaux.

En Histoire des Arts, on découvre le **fonctionnement des institutions culturelles** et du monde de l'art en général.

En Histoire des Arts, on élargit ses **compétences** et ses **connaissances** ; on **apprend autrement**, en classe et hors de la classe.

Pour plus de renseignements, consultez notre blog de section :
<https://lewebpedagogique.com/saintetiennehida/>



Lycée Honoré d'Urfé – 1 impasse Le Châtelier, 42100 Saint-Etienne –
ce.0420042t@ac-lyon.fr - 04 77 57 38 58
Professeur coordinateur : laurent.pireyre@ac-lyon.fr

DOSSIER D'INTERNAT

NOM de l'élève : _____
Prénom : _____
Date de naissance :/...../.....

PHOTO

Classe : _____ 2025-2026

NOM Prénom du (des) responsable(s) légal (aux) :

Adresse _____

Adresse mail : _____

☎ portable ☎ :
portable élève.....

Signature du (des) responsable(s) légal(aux) de l'élève :

NOM du correspondant (si possible) _____

Adresse _____



AUTORISATIONS DE SORTIE

Sortie du mercredi après-midi

☐ J'autorise mon enfant ☐ Je n'autorise pas mon enfant
à sortir librement le mercredi de 14h00 à 18h30.

Signature :

Absence tous les mercredi soirs

☐ absent tous les mercredis soirs
☐ dormira à l'internat tous les mercredis soirs.
En cas d'absence exceptionnelle, les parents devront fournir une autorisation écrite, la semaine précédant l'absence.

Signature :

Réservé aux élèves de section CO, ABIBAC ou ESABAC (ou sur demande particulière) :

☐ Dormira tous les dimanches soir (*forfait 5 nuits*)
☐ Ne dormira pas les dimanches soir
(accueil de 20h00 à 22h00 pas de service de restauration du soir, petit déjeuner assuré le lundi matin)

- Heure d'arrivée prévue :

Signature :



Lycée Honoré d'Urfé

BP 90259
1, Impasse Le Châtelier
42014 Saint-Etienne
Cedex 2
Tél : 04.77.57.38.58
Fax : 04.77.59.00.78



Mel : 0420042T@ac-lyon.fr

www.honoredurfe.eu

Le proviseur
Roselyne Camerlenghi



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rhône-Alpes Région

INTERNAT

Année scolaire 2025-2026

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE DEPART DE L'INTERNAT

En cas de **fermeture d'urgence** demandée par le Préfet, l'Inspection Académique, la DDASS (...) pour tout problème de santé, de transport, de conditions météorologiques (épisodes neigeux) :

☐ **J'autorise** mon fils ma fille :

– M. – Mlle.....

à quitter l'internat du lycée Honoré d'Urfé pour prendre au plus vite les transports afin de rejoindre notre domicile ou celui du correspondant.

Mon enfant se chargera de nous prévenir par ses propres moyens ou le demandera à la vie scolaire et **nous confirmerons** par mail, fax ou SMS **avoir pris connaissance de cette information.**

Dans ce cas, dès le retour de l'élève, une régularisation d'absence sera donnée à la vie scolaire.

☐ **Je n'autorise pas** mon fils ma fille :

– M. – Mlle.....

à quitter l'internat du lycée Honoré d'Urfé et m'engage à venir récupérer mon enfant, dans l'établissement, dans les plus brefs délais.

A.....le

(signature)

REGLEMENT FINANCIER DE L'INTERNAT Année scolaire 2025/2026

**L'internat est accessible aux élèves du post bac, un dossier
 d'inscription doit être rempli.**

ORGANISATION DE LA RENTREE 2025

Afin de contrôler les accès au restaurant scolaire, et également, l'accès à l'établissement, chaque interne devra utiliser son Pass'Région. Le Pass'Région permettra d'obtenir son plateau au self. Les élèves internes devront impérativement l'utiliser pour tous leurs passages (petit déjeuner, déjeuner, dîner).

PAIEMENT DES FRAIS SCOLAIRES DES INTERNES

Le choix d'inscription à l'internat est définitif pour toute l'année scolaire. Le tarif de l'internat est forfaitaire et payable au cours de chacun des trois trimestres : novembre, février et mai à réception d'un Avis aux familles tenant compte des bourses, primes à l'internat et remises éventuelles. Le montant de l'internat est, à titre indicatif, de 1925,14 € (forfait 4 nuits) et de 2097,91€ par an (forfait dérogatoire 5 nuits) ; une modification des tarifs pourra intervenir à compter du 1^{er} janvier 2026.

MODES DE PAIEMENT

- par chèque libellé au nom de l'Agent Comptable du Lycée Honoré d'Urfé à remettre au service intendance ou à lui adresser par courrier.
- en espèces : à la caisse de Madame l'Agent comptable du Lycée Honoré d'Urfé (Intendance).
- en ligne sur le site du lycée : <http://www.honoredurfe.eu>, en utilisant l'identifiant et le mot de passe remis par le service intendance.

REMISES SUR FRAIS SCOLAIRES DES INTERNES

Remises d'ordre : une remise d'ordre peut être accordée à la famille :

- en cas de changement d'établissement scolaire en cours de trimestre,
- en cas d'abandon des études par l'élève pour occuper un emploi,
- en cas d'absence pour une durée excédant 15 jours consécutifs pour maladie (fournir certificat),
- en cas d'absence due à un stage en entreprise
- en cas de voyages scolaires de plus de quatre jours

Remarques :

- ✎ toutes les remises **doivent faire l'objet d'une demande écrite adressée à Madame le Proviseur du Lycée Honoré d'Urfé sur un formulaire à retirer à l'intendance**,
- ✎ les élèves quittant l'établissement après les examens de fin d'année ne peuvent prétendre à aucune remise pour la période restant à couvrir jusqu'aux vacances,
- ✎ le montant des remises accordées est soit déduit des frais scolaires du terme suivant, soit remboursé en cas de départ définitif de l'élève.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Il est demandé aux familles de signaler à l'Intendance du Lycée tout changement d'adresse venant à se produire en cours d'année.

FONDS SOCIAL POUR LES FRAIS D'HEBERGEMENT (ne concerne pas les élèves en BTS).
 Les familles peuvent recevoir une aide permettant de faire face à tout ou partie des dépenses.
 Elles sont invitées à prendre contact avec l'assistant(e) social(e).

X _____

ACCUSE DE RECEPTION

A COMPLETER :

adresse mail obligatoire :

Je soussigné(e) M. responsable légal(e) de l'élève,

NOM :

Prénom :

Niveau :

déclare que celui-ci sera interne. J'ai reçu le règlement financier de l'établissement et m'engage à le respecter.

A le

Signature des parents ou du tuteur,

FICHE INFIRMERIE INTERNAT (CONFIDENTIEL)

A REMPLIR ET SIGNER PAR LES PARENTS – Une 2^{ème} fiche distribuée à la rentrée sera à remplir pour l'infirmerie d'externat

PHOTO
(à agraffer)

ELEVE

Nom : Prénom :

Classe en 25/26.....

Né(e) le : à Nationalité :

Adresse : Ville.....

PARENTS ☐ Mariés ☐ Divorcés / Séparés ☐ Célibataires

TELEPHONE indispensable pour joindre les parents :

- **PERE** : Nom Prénom : Domicile : Portable :

- **MERE** : Nom Prénom : Domicile : Portable :

- **CORRESPONDANT** : Nom Prénom : Domicile : Portable :
Adresse :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Date du dernier rappel DTP (diphtérie, tétanos, polio) :

Votre enfant :

A-t-il des problèmes de santé (à signaler en cas d'hospitalisation) ? :

Présente-t-il une allergie ? Si OUI à quoi ? :

Traitement :

(Interdiction d'avoir un traitement dans les chambres d'internat, il doit être déposé et pris à l'infirmerie)

MEDECIN TRAITANT : Nom : téléphone :

LES PARENTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT VENIR CHERCHER LEUR ENFANT MALADE (MAJEUR OU NON) SI L'INFIRMIER(E) LE JUGE NECESSAIRE.

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital Nord, pour recevoir les soins jugés nécessaires par le médecin. La famille est immédiatement avertie par nos services.

Un élève mineur peut sortir de l'hôpital seulement s'il est accompagné par sa famille.

SIGNATURES précédées de la mention : « lu et approuvé »:

Fait le : Le Père :

La Mère :

Le Tuteur :